

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaients présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, FERGEAU, LEGRAND, VENANT-VALERY,
Mme. WAITASRECK, BRENOT, MARTINET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. CAMUS qui donne pouvoir à M. LEMAIRE
M. CHILD qui donne pouvoir à M. MACADRÉ
MME BOCK qui donne pouvoir à Mme MARTINET
MM.HATTERER, SOULIER, GRIMPLET,

Madame Martinet est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Délibération tarification des activités musicales et sportives
3. Délibération création de poste professeur vacataire
4. Délibération prestataires de service
5. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 juillet 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération tarification des activités musicales et sportives (délibération 2023-09-16D) :

Le conseil municipal fixe la tarification des activités pour la période 2023/2024 et accepte celle-ci à l'unanimité des présents.

Il est à noter que le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois.

Toute personne inscrite en début de saison, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon.

Il est toutefois possible d'assister à une séance d'initiation gratuite.

A l'exception des cours individuels, le minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 7 personnes pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débuter avec 6 personnes et pas moins, alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratisation positive.

Pour toute inscription en cours d'année, le prix sera proratisé en fonction du nombre de semaines restant à courir jusqu'au 15 juillet 2024.

Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

Tarification des activités sportives
pour 2023/2024 sur 32 séances

Activités	Public concerné	Prix annuel
Gym douce	Plutôt retraité (cours de 1h00)	160 €
Circuit training	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Yoga	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Sophro relaxation cohérence cardiaque bain sonore	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Cardio Hiit	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €
Pilates	Ados – Adultes (cours de 1h00)	160 €

Tarification des activités musicales
pour 2023/2024 sur 32 séances

Guitare	Cours individuel de 30 mn	560 €
Piano	Cours individuel de 30 mn	560 €
Chorale	Tout public (Cours de 2h00)	200 €

La mairie se réserve le droit de réviser le prix de l'activité en fonction du nombre d'adhérents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération création de poste de professeur vacataire pour la saison 2023/2024 (délibération 2023-09-17D) :

Monsieur le Maire indique qu'afin de pourvoir aux activités musicales et sportives de la Commune, il convient de procéder à la création d'un poste de professeur vacataire pour la saison 2023/2024 du 11 septembre 2023 au 15 juillet 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste qui se décompose comme suit :

- ❖ Piano.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

3 / Délibération prestataires de service (délibération 2023-09-18D à 2023-09-24D) :

Madame CHAIRON Véronique propose une prestation **GYM DOUCE** du 11 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les lundis, à raison de 32 séances d'1 heure.

Madame ZIMMERMANN Jutta propose une prestation **YOGA** du 18 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les lundis, à raison de deux cours de 32 séances d'1h00 selon le nombre de participants.

Ainsi qu'une prestation de **YOGA DOUX** les mardis à raison de 32 séances d'1h00.

Monsieur DUVAL Pierre propose une prestation **CIRCUIT TRAINING** du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les mardis, à raison de 32 séances d'1 heure.

Monsieur ETHEVE Xavier propose une prestation **PILATES** du 12 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les jeudis à raison de deux cours de 32 séances d'1 heure et les dimanches à raison de 32 séances d'1 heure selon le nombre de participants.

Monsieur ETHEVE Xavier propose une prestation **CARDIO-HIIT** du 17 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les dimanches, à raison de 32 séances d'une heure.

Monsieur DI RIENZO Bruno propose une prestation **GUITARE** du 13 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les Mercredis et samedis, à raison de 32 séances de 30 minutes par élèves en cours individuels.

Monsieur GUILBERT Stéphane propose une prestation **CHORALE** du 13 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les mercredis, à raison de 32 séances de 2 heures.

Madame POTAMI Teresa propose une prestation **SOPHROLOGIE** du 13 septembre 2023 au 15 juillet 2024, les mercredis, à raison de 32 séances d'1 heure.

3 / Questions diverses :

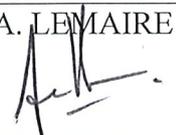
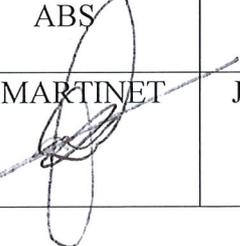
- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus Chaussée Sainte Anne et rue du moulin.
- Budget : pour information au 1^{er} septembre 2023 nous avons réalisé 59.86% de dépenses de fonctionnement.
- La démolition du local dans la cour de la Mairie est terminée.
- La demande d'aide financière à la CARSAT pour la future salle d'activité passera en commission le 12 septembre 2023.
- Cette année encore la Mairie met à disposition, de l'école élémentaire de Saint Thierry, la salle Marcel Lemaire à titre gratuit afin que les élèves puissent réaliser leurs activités sportives.
- Monsieur le Maire va organiser une réunion avec le Collège, le Département et la Gendarmerie afin de rechercher les moyens d'une sécurité optimale, pour les élèves, aux abords du collège (problème de circulation et de stationnement).

Tour de table :

- Monsieur Martinet indique que les jeux d'extérieur seront installés le 25 septembre 2023 au skate parc (table de Ping Pong et jeu à ressort).
- Madame Brenot annonce qu'une représentation des Chorales de St Thierry et Tinquex « À Croch'chœur et Mine 2 Rien » aura lieu le 7 octobre 2023 à 20h00 à l'église de Loivre.
- Monsieur Fergeau informe qu'il y'a 486 élèves au collège en cette rentrée 2023-2024.

Prochain Conseil Municipal prévu le 05 octobre 2023.

La séance est levée à 21h30

A. LEMAIRE 	N. BOCK ABS	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD ABS
S. FERGEAU 	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND 	J. MACADRÉ 
A. MARTINET 	C. MARTINET 	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALÉRY 	A. WAITASRECK 